

PROCÈS-VERBAL - PUBLIC

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**
34^e séance tenue le 13 décembre 2023 de 17 h 04 à 18 h 43
Séance en visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Olive Kamanyana, présidente — conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n°13)
Caroline Murray, vice-présidente — conseillère, district de Deschênes (n°3)
Edmond Leclerc — conseiller, district de Buckingham (n°19)
François Lacerte-Gagnon — organisme, transports urbains et déplacements durables
Laura Darche — organisme, transports urbains et déplacements durables
Christine Charlebois — représentante des enjeux d'accessibilité universelle
Jean-Luc Bourdages — citoyen
Émilie Rachiele-Tremblay — citoyenne
Alexandre Wolford — citoyen

Secrétaire

Élaine Déry — coordonnatrice aux comités et commissions – Direction générale

Ressources internes

Catherine Marchand — directrice générale adjointe – Développement durable
Nadine Lafond — cheffe de service, planification et développement de la mobilité - Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)
Claude Martine — chef de division – Circulation et sécurité routière
Karla Castaneda — coordonnatrice, transport — SUDD
Dave Cassivi — chef de service aux comités et commissions – Direction générale

Autre personne présente

Denis Girouard — conseiller, district du Lac-Beauchamp (n°16)

ABSENCES :

Aminata Ndiaye — citoyenne
Frédérique Délisle – conseillère politique – Mairie
Louis-Charles Désy — directeur adjoint — SIP
Yannick Bélisle — directeur adjoint — SPVG

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle mentionne que c'est la dernière séance de l'année 2023.

Il s'agit également de la dernière participation de M. Jean-Luc Bourdages puisqu'il termine son mandat à la fin décembre. Il adresse des remerciements aux membres de l'administration et de la Commission. L'expérience fut très enrichissante pour lui. La présidente le remercie également.

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 17 h 04.

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par François Lacerte-Gagnon
Appuyé par Caroline Murray*

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

4. Dépôt du procès-verbal de la 33^e séance tenue le 26 octobre 2023

Le procès-verbal de la 33^e séance tenue le 26 octobre 2023 est déposé.

5. Suivi du procès-verbal de la 33^e séance tenue le 26 octobre 2023

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance.

6. Date de la prochaine séance : 1^{er} février 2024

On informe les membres que la prochaine séance pourrait avoir lieu le 1^{er} février 2024. L'administration indique avoir des enjeux pour produire tous les livrables attendus à cette date et elle suggère plutôt le 15 février 2024. Les résultats des discussions sur le plan de travail 2024-2025 détermineront quelle sera la date définitive de la séance.

La présidente en profite pour adresser ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont appuyé la Commission. Beaucoup de dossiers ont été travaillés. L'administration n'a épargné aucune énergie pour appuyer les travaux. Elle remercie les membres de la Commission d'avoir donné bénévolement de leur temps. Elle remercie spécialement M. Archambault et Mme Déry. Elle souhaite la bienvenue à Mme Catherine Marchand.

7. Présentation du nouveau Service de la mobilité — Information

Le document « *Service de la mobilité* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé avant la séance. L'objectif de la présentation est d'informer les membres sur ce service créé récemment.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- État de la situation — Situation actuelle;
- Situation souhaitée;
- Le Plan climat : un incontournable;
- Mobilité en tant que service (MaaS);
- Mandat du Service de la mobilité;
- Principales fonctions du Service de la mobilité;
- Planification;
- Sécurité et gestion de la mobilité;
- Contrôle et gestion des déplacements intelligents.

Edmond Leclerc quitte la séance à 17 h 25. Le quorum est maintenu.

Sommaire des commentaires, questions ou réponses formulés à la suite de la présentation concernant, entre autres :

- On souhaite que la question environnementale soit plus mise en évidence dans la notion d'offre de services. Le Service de la mobilité doit prioriser l'offre de modes de transport verts afin d'encourager les personnes à utiliser des modes non seulement plus actifs, mais plus durables pour la ville. On indique que le Plan climat est un plan parapluie regroupant toute une série de plans; les objectifs et la mise en œuvre de celui-ci influencent tous les autres plans. Les objectifs du Plan climat vont orienter le développement du Plan de mobilité et les autres outils de planification.

Claude Martine quitte la séance à 17 h 26.

- Priorise-t-on certains transports pour favoriser les déplacements les plus durables? La politique sur les rues conviviales répond en partie à ces préoccupations. D'autres plans offrent aussi des éléments de réponses tel celui de la *Société de transport de l'Outaouais* (STO). L'objectif est de regarder le tout dans l'ensemble.
- Le fait de placer l'utilisateur au cœur de la planification des services n'implique-t-il pas un ordonnancement des formes de mobilité? Comment concilier les besoins individuels et collectifs? Afin d'assurer une meilleure planification, n'y aurait-il pas lieu d'intégrer l'aspect planification des transports de la STO au sein du Service tout en laissant l'exploitation à celle-ci? On signale qu'il faut une combinaison des deux; un équilibre entre les objectifs collectifs associés au Plan climat et les réponses aux besoins spécifiques de mobilité. Pour ce qui est de la STO, une refonte ou une remise en question de sa gouvernance n'est pas envisagée présentement. Des rencontres avec la STO au début de l'année 2024 permettront de déterminer comment travailler autrement à des fins de planification plus concertée.
- Est-ce que les entraves à la circulation comprennent les détours mis en place lors de travaux de construction? La réponse est affirmative. Tout obstacle à la circulation normale est géré par le Service des infrastructures et sera géré dorénavant par le Service de la mobilité.
- Serait-il possible de revoir le Plan directeur du réseau cyclable d'une façon plus globale afin d'offrir des aménagements cyclables permettant des trajets plus en ligne droite? On informe que ce plan se termine à la fin de l'année 2024. Des projets n'ont pu être réalisés. Un examen ainsi qu'une priorisation des projets doivent être faits.
- Le plan tiendra compte de l'option de l'accessibilité universelle vers un parcours sans obstacle pour les personnes à mobilité réduite ou vieillissante.
- On émet le souhait que ce changement de paradigme réponde positivement aux besoins des Gatinoises et des Gatinois.

8. Présentation de la version préliminaire du bilan 2023 — Information

Le document « *Bilan 2023* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé avant la séance. L'objectif de la présentation est de présenter les réalisations de la CTDDS au cours de la dernière année.

Les sujets suivants sont abordés :

- Objectif de la présentation;
- Plan de la présentation;
- Mandat — Composition — Statistiques des rencontres;
- Bilan des réalisations;
- Échéancier — Dépôt du bilan et adoption du prochain plan de travail.

Aucune question n'est posée par les membres au terme de la présentation. Le bilan reflète bien ce qui a été réalisé à la Commission.

9. Proposition de plan d'action 2024-2025 — Analyse et réflexion

Le document « *Plan de travail 2024-2025* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé avant la séance. L'objectif de la présentation est de recueillir les commentaires des membres afin de peaufiner la version finale du plan.

La présentation se décline selon les dossiers suivants :

- Mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable;
- Résultats de l'enquête Origine-Destination 2022;
- Révision de la Politique sur les mesures de modération de la circulation;
- Étude d'opportunité et d'impact environnemental du chemin Vanier;
- Stratégie d'implantation des stationnements vélo, incluant les casiers sécurisés et le développement d'un Guide de stationnement vélo;
- Collectrices et artères à urbaniser;
- Projet de sécurisation des corridors scolaires;
- Plan de mobilité;

- Stationnement au centre-ville;
- Plan directeur du réseau piétonnier.

On souligne que le dossier sur les cases pour les personnes en situation de handicap devra être ajouté.

Denis Girouard quitte la séance à 17 h 58.

Sommaire des commentaires, questions ou réponses formulés à la suite de la présentation concernant, entre autres :

- L'échéancier des projets identifiés au plan de travail devrait être détaillé et inclure les moments où des recommandations seront faites par la Commission au conseil municipal.
- L'échéance de 2026 pour le Plan directeur piétonnier est trop éloignée.
- Au sujet des artères et collectrices à urbaniser, une analyse devrait être faite basée sur la sécurité des déplacements.
- Est-ce qu'une présentation sur le système structurant de l'Ouest (tramway de Gatineau) est envisageable dans un horizon de deux ans? On précise que suivant l'annonce sur le financement du tramway, une structure de gouvernance dictée par le gouvernement du Québec sera mise en place. La Commission n'est pas identifiée comme étant un intervenant qui sera consulté. La STO pourrait présenter un état sur l'avancement du projet, mais la Commission n'aura pas de rôle consultatif en vue d'émettre des recommandations.
- Serait-il possible d'avoir une présentation sur les normes de mise en place des détours? On indique que la Ville n'a pas de normes. Elle tente toutefois d'en arriver à une approche intégrant mieux la notion d'intersection sécurisée en tenant compte de la durée des entraves, des accidents et de l'ensemble des connaissances du lieu. La mise en place d'intersections protégées sera traitée dans le Plan de mobilité. La Ville peut autoriser des entraves à la circulation sur le domaine public et elle peut imposer des conditions en délivrant un permis d'occupation.
- La révision de la Politique sur les mesures de modération de la circulation fera-t-elle partie du plan de travail? Les objectifs et la façon de faire les interventions de cette politique seront-ils revus? Les éléments mentionnés lors des séances précédentes seront-ils intégrés? On répond que la Politique sur les mesures de modération de la circulation vise une réduction de la vitesse. D'autres outils ont pour objectif de réduire l'usage de l'automobile. Une révision de fond en comble de la politique en 2024 n'est pas possible avec les ressources actuelles.
- On souhaite que soit devancée en février la présentation visant à abaisser le seuil de vitesse pour les mesures de modération de la circulation afin de faire une recommandation au conseil municipal puisque des sommes sont disponibles pour la mise en œuvre. Une approche en deux temps est suggérée : abaisser le seuil, et par la suite, procéder à la révision. Des vérifications auprès de l'administration sont requises.
- Le diagnostic de quarante sites lié au Plan d'intervention en sécurité routière sera envoyé aux membres afin de recevoir leurs commentaires.
- La Vision Zéro fera partie des éléments qui seront analysés dans le Plan de mobilité. La réflexion devra tenir compte des capacités de l'administration.
- On souligne que la question des véhicules récréatifs (VR) doit être ajoutée au plan de travail suivant un mandat reçu du conseil municipal. On propose de documenter l'enjeu en présentant un état de situation sur la façon de réglementer le stationnement des VR sur rue et hors rue. Par la suite, des enjeux identifiés et des avenues de solutions seront présentés.

Au terme de la discussion, la présidente mentionne que les commentaires seront intégrés au plan de travail. La nouvelle version du plan sera envoyée aux membres ainsi qu'à la mairesse. Une demande sera faite afin que son adoption soit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, et ce, dans le but de permettre le début des travaux le 15 février prochain.

10. Varia

Aucun sujet n'est inscrit au point Varia.

11. Levée de la séance

*Il est proposé par Caroline Murray
Appuyé par Émilie Rachiele-Tremblay*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 43.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE
OLIVE KAMANYANA



SECRÉTAIRE
ÉLAINE DÉRY